



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Wallonie amorce la vaccination du personnel d'aide et de soin de première ligne (1A4) : médecins généralistes, infirmier.es, dentistes, aides-soignants et familiales, pharmaciens, etc. seront vaccinés à partir de la mi-février

Après le personnel et les résidents des maisons de repos, les hôpitaux et en parallèle de la vaccination des institutions pour personnes en situation de handicap, les professionnels d'aide et de soin de la 1^{ère} ligne (médecins généralistes et spécialistes, infirmier.es, dentistes, pharmacien.nes, aides-soignant.es et familiales, kinés, dentistes, etc.) seront prochainement vaccinés en Wallonie.

Cette phase de vaccination, qui concerne plus de 120.000 personnes, démarrera le 23 février après un projet pilote prévu le 17 février à l'hôpital Saint-Luc de Bouge (Namur). Elle sera organisée sur un minimum de 29 sites de vaccination (cfr liste annexée) :

- Dans 25 hôpitaux de Wallonie (+1 site étant toujours en attente de confirmation) ;
- Dans 4 centres de vaccination (Bierset, Ronquières, Louv'Expo et le hall des sports de Tournai), qui feront office de « centre pilote » avant le démarrage de la vaccination pour le grand public ;

Les invitations parviendront aux personnes concernées environ une semaine avant la période fixée pour la vaccination. Des informations aux différentes fédérations et couples de métiers ainsi que des webinaires sont d'ores et déjà programmés pour les différents professionnels de première ligne.

Organisation et convocation.

La phase 1A4 sera organisée en deux temps afin de garantir un flux permanent et maîtrisé du processus de vaccination en Wallonie :

- Le premier concernera les médecins (généralistes et spécialistes), les infirmier.e.s et les dentistes (actes aérosolisants). Ils seront appelés à se faire vacciner par tranche d'âge selon deux vagues : les personnes âgées de 50 ans et plus et les moins de 50 ans.
- Le second visera le reste des professionnels d'aide et de soin de première ligne (pharmaciens, kinés, aides-soignants et familiales, ambulanciers...). Ces derniers seront également convoqués et vaccinés selon un calendrier établi en fonction de l'âge : les 50 ans et plus dans un premier temps, les moins de 50 ans dans un second temps.

Les professionnels recevront une invitation pour aller se faire vacciner par courrier (doublé d'un mail pour celles et ceux qui disposent d'une adresse mail renseignée dans les bases de données officielles des professionnels de la santé).

Concrètement, chaque personne recevra une invitation où figurera deux lieux de vaccination, situés à proximité de leur domicile. A l'aide d'un lien web et du numéro de vaccination qui leur sera communiqué dans l'invitation, ils pourront choisir un des deux lieux de vaccination proposé et fixer leurs rendez-vous pour la première et la deuxième dose.



Wallonie

Le Gouvernement

Chaque centre de vaccination déterminera ses heures d'ouverture au regard du nombre de personnes à vacciner et du personnel vaccinateur disponible.

Un "helpdesk" téléphonique sera également mis en place par l'AVIQ pour aider les personnes dans le cadre de ce processus de prise de rendez-vous.

Le jour de la vaccination, chaque personne qui vient se faire vacciner sera invitée à présenter sa carte d'identité et son invitation qui comprend le code de vaccination.

Lors de cette phase 1A4, les vaccinations seront opérées par du personnel hospitalier ou mobilisé par les cercles de médecine générale ou encore par la Croix-Rouge pour les centres majeurs de Ronquières et Bierset.

Un programme de subventions est prévu pour financer ces prestations médicales et non médicales fournies par les hôpitaux et la médecine générale dans le cadre de cette phase.

CONTACTS PRESSE :

Sylvain Jonckheere | Porte-parole d'Elio DI RUPO

0495/74.97.40 – sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE

0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be

Valérie Sohie | Porte-parole d'Yvon ENGLERT

0489/56.77.65 – valerie.sohie@gov.wallonie.be